

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.285

**Extension ZI n° 3 à
L'Isle d'Espagnac -
cession de terrains à
la Société ENVIE2E
Poitou-Charentes**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.285**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**EXTENSION ZI N° 3 A L'ISLE D'ESPAGNAC - CESSIION DE TERRAINS A LA SOCIETE
ENVIE2E POITOU-CHARENTES**

L'entreprise d'insertion ENVIE 2E POITOU-CHARENTES est spécialisée dans le traitement environnemental des déchets électriques et électroniques. La société a récemment fusionné par voie d'absorption avec l'entreprise d'insertion REVI+ spécialisée dans la collecte sélective de déchets non toxiques, récupérables et transformables (principalement les vieux papiers et cartons).

L'entreprise souhaite disposer d'une réserve foncière à proximité de son site actuel :

- Afin de faire face à des besoins urgents de mise aux normes (agrandissement des espaces de stockage, amélioration des circulations...),
- et en prévision des investissements à venir et notamment la diversification vers une activité de broyage du Petit Electroménager en Mélange (PAM).

Dans ce cadre, l'entreprise a fait part de son intérêt pour acquérir le lot n° 18, cadastré section AB parcelle 221, d'une surface de 9 626 m² afin d'y réaliser la ou les constructions et aménagements nécessaires.

La vente du lot concerné se fera sur la base d'un prix fixé à 150 000 € HT pour une surface totale de 9 626 m².

En application de la loi de finances rectificative pour 2010 du 9 mars 2010, lors de cessions de terrains nus n'ayant pas supporté de TVA à l'achat, il convient d'appliquer la TVA sur la marge, calculée par différence entre le prix d'achat du terrain, majoré des frais annexes liés à l'achat et le prix de vente.

Pour la cession de terrain sur l'extension de la ZI n° 3, la valeur moyenne d'achat des terrains au 1^{er} janvier 2010 est de 5,99 €/m², soit 57 659,74 € pour le lot n° 18. Le prix de vente est fixé à 150 000 € HT.

La marge s'élève donc à : 150 000 € - 57 659,74 € = 92 340,26 € HT.

La TVA à appliquer est la suivante : 92 340,26 € x 20 % = 18 468,06 €.

La somme totale à régler pour cette acquisition par ENVIE 2E POITOU-CHARENTES s'élève donc à 168 468,06 € TTC (150 000 € + 18 468,06 €).

Vu l'avis du service France Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 16 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à l'entreprise ENVIE 2E POITOU-CHARENTES, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour le compte de ENVIE 2E POITOU-CHARENTES, du lot n°18, cadastré section AB parcelle 221 sur l'extension de la ZI n° 3 à l'Isle d'Espagnac, d'une surface totale de 9 626 m² au prix convenu de 150 000 € HT augmenté de la TVA pour 18 468,06 €, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

.../...

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition de ENVIE 2E POITOU-CHARENTES ledit lot afin de débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'IMPUTER la recette à l'article 2015 du budget annexe développement économique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015